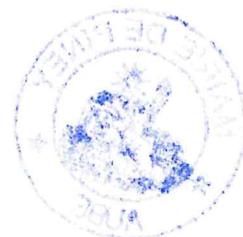


# COMMUNE DE PINEY

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM -



**RISQUES MAJEURS**  
Apprenons les bons réflexes !

**- Document à conserver -**

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire,



Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



l'évènement = l'aléa



les enjeux



le risque

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

**Il existe plusieurs types de risques :**

**Les risques naturels** (inondation, mouvement de terrain...)

**Les risques technologiques** (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)

**Les risques météorologiques**

**Les risques sanitaires** (pandémie...)

Un risque est dit "**majeur**" :  
si sa fréquence est faible et sa gravité  
très lourde.

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **Piney** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

# A quels risques sommes-nous exposés à Piney?



Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et connus dans la commune

## Les risques naturels :

### - mouvements de terrain :

- Retrait gonflement des sols argileux « aléa fort »
- Coulée de boue à Brantigny

### - cavités :

- Effondrements à Brantigny (2)

## Les risques technologiques :

### - nucléaire :

- PPI CNPE (approuvé le 30/07/2019) avec dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium

### - rupture de barrage :

- PPI barrage-réservoir Aube : brèche dans la digue de Brévonnes (arrivée de l'onde de submersion : 1 heure)

### - transport de matières dangereuses (TMD):

- RD 960 et voie ferrée Vitry-le-François/Troyes

### - activités industrielles : industries et silos...

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :



Les risques météorologiques : tempête de 1999, fortes neiges...



Les risques sanitaires : pandémie, canicule...

## Catastrophes naturelles reconnues :

Historique des mouvements de terrain dans ma commune : 2

| Code NOR     | Libellé              | Début le   | Sur le journal officiel du |
|--------------|----------------------|------------|----------------------------|
| INTE2016904A | Mouvement de Terrain | 12/03/2020 | 29/07/2020                 |
| INTE9900627A | Mouvement de Terrain | 25/12/1999 | 30/12/1999                 |

(Source : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

# ALERTE DE LA POPULATION

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :

Le territoire a été divisé en plusieurs secteurs attribués à un élu (et un suppléant) pour diffuser l'alerte :

- - en porte à porte
- - par téléphone,
- - avec le porte-voix

Plusieurs points de rassemblement ont été retenus



la salle polyvalente,

+

Le COSEC et le collège  
(sauf en cas de rupture de barrage)

salle polyvalente



COSEC



Collège





glissements  
de terrain

# Risque mouvement de terrain : Cavités souterraines et coulées de boue



cavités  
souterraines

*Les cavités souterraines (ou effondrements) peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux). Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités.*

## Le risque à Piney

Bien que la commune ne soit pas recensée dans le DDRM pour le risque « Cavités » deux effondrements sont existants au hameau de **Brantigny**.



*Effondrement d'une cavité souterraine (Source : Géorisques)*

**Les coulées boueuses** sont caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Elles se produisent sur des pentes, par dégénérescence de certains glissements avec afflux d'eau. Elles se produisent principalement dans les régions viticoles du département à l'occasion d'un orage violent.

## Le risque à Piney

Une coulée de boue a été recensée route de Villehardouin jusqu'à l'église de **Brantigny**.



*Coulée boueuse (Source : Géorisques)*

## Les mesures de prévention

Un inventaire des cavités et des coulées de boue a été réalisé et est consultable sur le site [www.georisques.gouv.fr/](http://www.georisques.gouv.fr/). Ce site permet à chaque commune de consulter la liste, le type, et l'emplacement de ces cavités et coulées de boue recensées.

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de rassemblement adaptés au risque.

# Fiche repère de crue

Plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues | [www.reperesdecru.es.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reperesdecru.es.developpement-durable.gouv.fr)

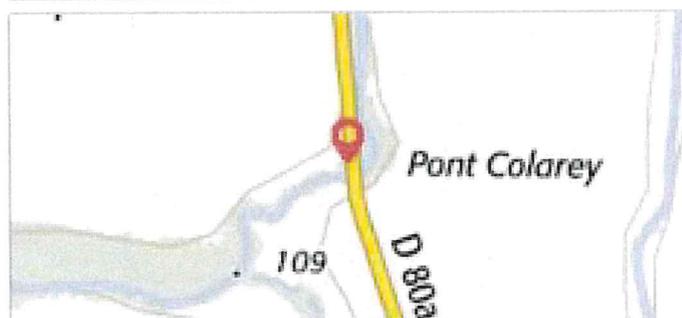
|   |                 |                    |
|---|-----------------|--------------------|
|  | Commune : PINEY | Rivière : L' Auzon |
| <b>D81A, proche de l'Auzon</b>  |                 |                    |

Commentaires : Pont de la d.80. (L'adresse du titre est obtenue par croisement entre la BD adresse et les coordonnées du site)

**1** Repère(s) sur le site

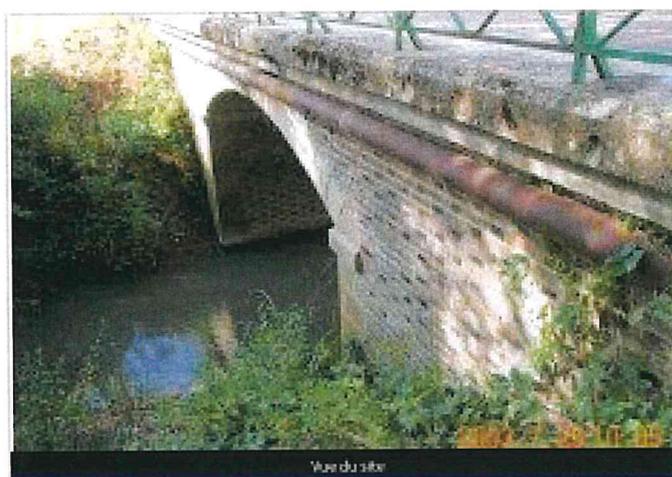
## GÉNÉRAL

Unité de gestion : Seine amont-Marne amont  
Code : IGN\_S\_J.D.M3 - 141 Date de mise à jour : 20/04/2017  
Auteur : IGN



## SUPPORT

Accès site : Non renseigné Propriété site : Non renseigné



Vue du site

## GÉOLOCALISATION

Coordonnées WGS84 : X: 4,3639440 / Y: 48,3660340  
Coordonnées RGF93 (Lambert 93) : X: 801007.28 / Y: 6808175.47  
Code Hydro: F13-0400 Rive de référence: Non renseigné



**1910**

Nature de l'inondation : Débordement de cours d'eau

Altitude calculée de l'eau : **111.004 m**

Nature du repère : Marque gravée

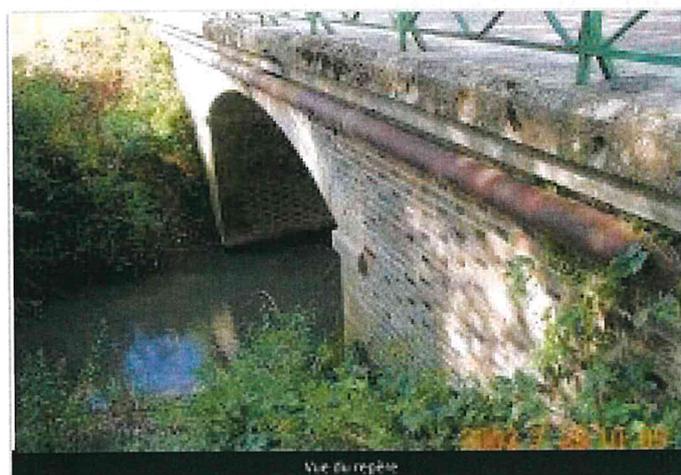
Commentaires : Pont de la d.80, mur en retour face amont , rive droite

## GÉNÉRAL

Code : IGN\_R\_J.D.M3 - 141-1 Date de mise à jour : 16/03/2018  
Auteur : IGN

## MARQUE

Maximum de l'inondation : Oui  
Visibilité : Non renseigné Etat du repère : Bon  
Pérennité : Non renseigné Repère calculé : Non renseigné  
PHEC : Non renseigné



Vue du repère

SOURCE DE REPÉRAGE : RECENSEMENT DE REPÈRES DE CRUES  
ISSUS DE LA BASE DE DONNÉES GÉODÉSIQUE DE L'IGN - 27/02/2017

Type de repérage : Source bibliographique  
Organisme : IGN

## NIVELLEMENT INITIAL - 01/01/1987

Méthode : Non renseigné  
Organisme : IGN  
Commentaires sur le nivellement : A l'axe  
Référence nivelée : Marque d'inondation  
Système altimétrique : NGF IGN 1969 (système normal)  
Altitude de la référence (en m) : 111.004 m  
Altitude calculée de l'eau (en m) : 111.004 m



# Risque Transport Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à Piney

La **RD 960** et la **voie ferrée Vitry-Le-François/Troyes** ainsi que les rues communales sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.



## Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des eaux...)

Des **Plans d'OR**ganisation départementale des **SEC**ours (Plan ORSEC TMD) seront mis en œuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposé notamment à l'arrière du véhicule.



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

#### **Si vous êtes témoin :**

- **Donnez l'alerte :**  
**pompiers 18**  
**police 17,**  
**depuis portable 112**

- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

### PENDANT L'ACCIDENT

#### **Si vous entendez l'alerte**

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.

- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.

### **Écoutez la radio**

Champagne FM Troyes  
97.5

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

- Ne téléphonez pas

- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.

- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# Risque rupture de barrage « barrage-réservoir Aube »

## Le risque à Piney

Le principal risque réside dans l'hypothèse, extrêmement peu probable, d'une rupture de digue progressive d'un de ces barrages. En effet, la conception et la configuration des ouvrages écartent, a priori, toute hypothèse de rupture accidentelle brutale. Une étude de dangers a permis de modéliser les zones touchées par l'onde de submersion, ainsi que le délai d'arrivée de cette onde.

**A Piney**, plusieurs secteurs du centre de la commune seraient impactés ainsi que certains hameaux. L'arrivée de l'onde de submersion est estimée à 1 heure.

## Les mesures de prévention

Outre les mesures de surveillance des ouvrages, des **Plans Particuliers d'Intervention (PPI)** approuvés le 28 mars 2017) intégré à l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) ont été établis par la préfecture de l'Aube et définissant les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population la plus proche des barrages.

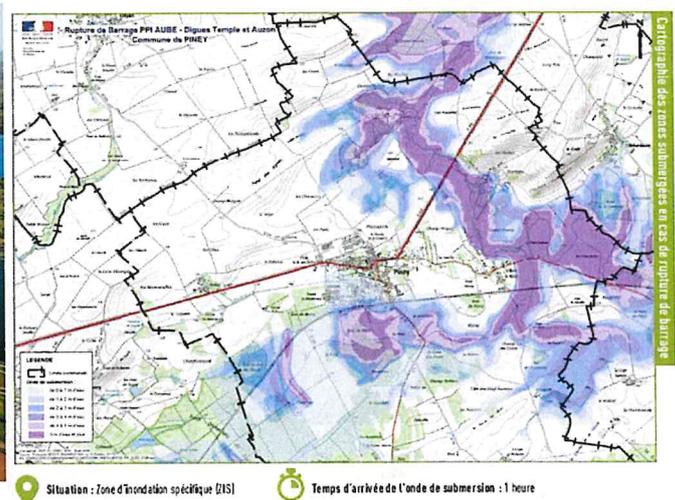
Ce dispositif prévoit notamment les mesures d'organisation des secours :

- **l'information et l'alerte des populations**
- **l'évacuation préventive et l'accueil des populations concernées**

## Barrage-réservoir Aube



## Zones submergées



Source EPTB Seine-Grands Lacs)

Les communes concernées par un PPI sont dans l'obligation d'établir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie sur la situation de votre habitation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

### AVANT LA RUPTURE DE BARRAGE

#### **A l'annonce de l'arrivée de l'eau**

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc...qui pourraient être atteints par l'eau.

- Coupez compteurs EDF, gaz.
- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

#### **Lorsque l'eau est arrivée**

- Montez dans les étages avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

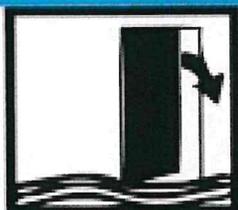
### APRÈS

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Les bons réflexes !



Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio

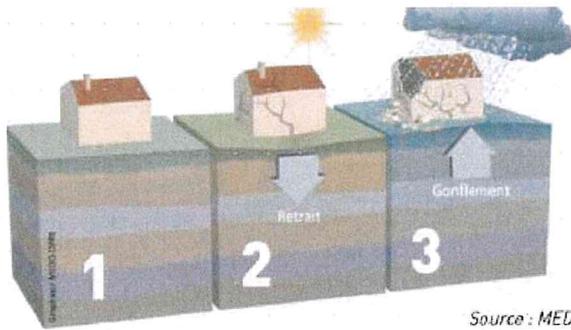


Ne prenez pas  
votre véhicule



# Risque mouvement de terrain retrait-gonflement des sols argileux « Aléa Fort »

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche).



Source : MEDD



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures,...) pouvant rendre inhabitables certains bâtiments.

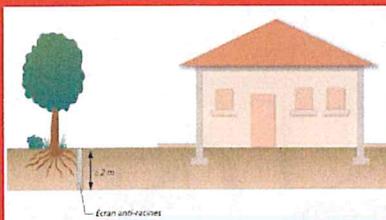
## Le risque à Piney

La commune se situe sur une zone d'aléa fort

## Les mesures de prévention

Le ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque « retrait gonflement des sols argileux ». Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? et une brochure sur la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2020.

### Comment faire pour prévenir des dégâts ?



Eloigner la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades.

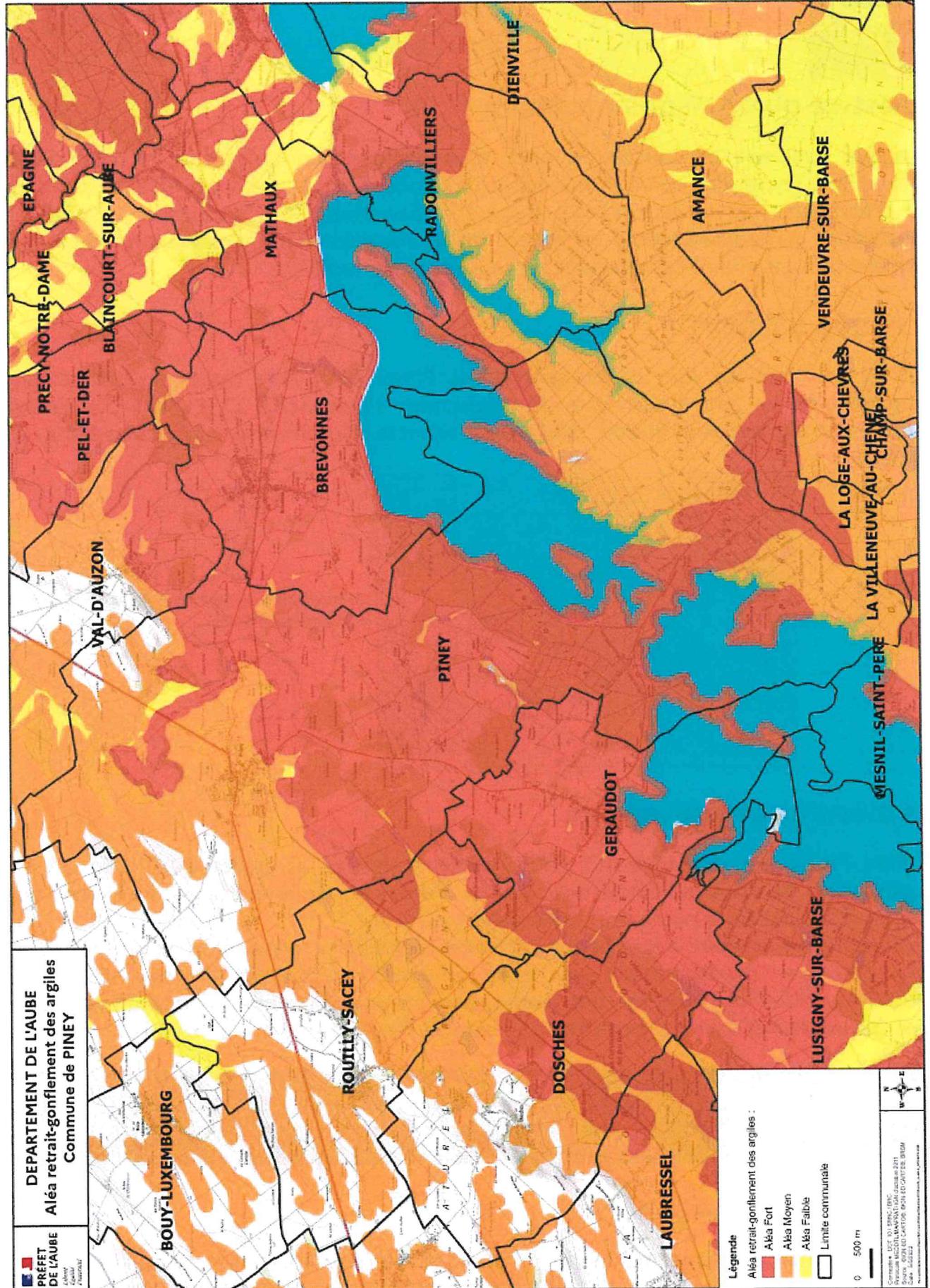


Réaliser une structure étanche autour du bâtiment.

Retrouvez tous les conseils dans les brochures de recommandations :

[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

# Carte des argiles « aléa fort »





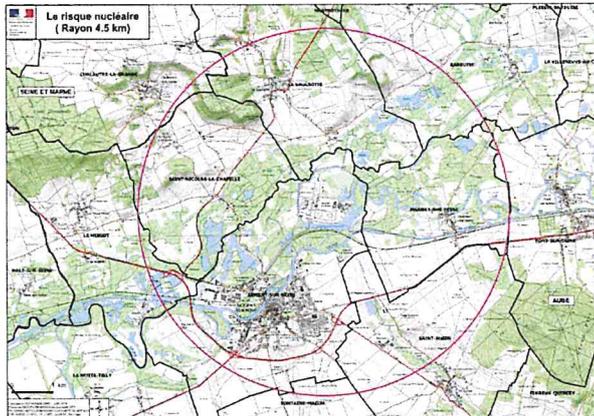
# Risque nucléaire

## Qu'est-ce qu'un risque nucléaire ?

Le risque nucléaire est la conséquence d'un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et des enceintes prévus à cet effet. Il peut survenir lors d'accidents de transports de matière radioactives, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et notamment sur une centrale nucléaire.

## Le risque à Piney

**Bien que situé assez loin de Nogent/Seine, Piney** peut être concerné par un accident nucléaire avec le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) qui comprend deux réacteurs en exploitation depuis 1986 (*voir plaquette d'informations "Ayez les bons réflexes" du CNPE*).



Cartographie du rayon des 4,5 km autour du CNPE de Nogent-sur-Seine

## Les mesures de prévention

Un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** a été approuvé en juillet 2019, afin de planifier l'organisation de crise qui serait mise en oeuvre par les pouvoirs publics en cas d'accident survenant à la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

Son élaboration, sa mise à jour et son activation sont de la responsabilité du préfet.

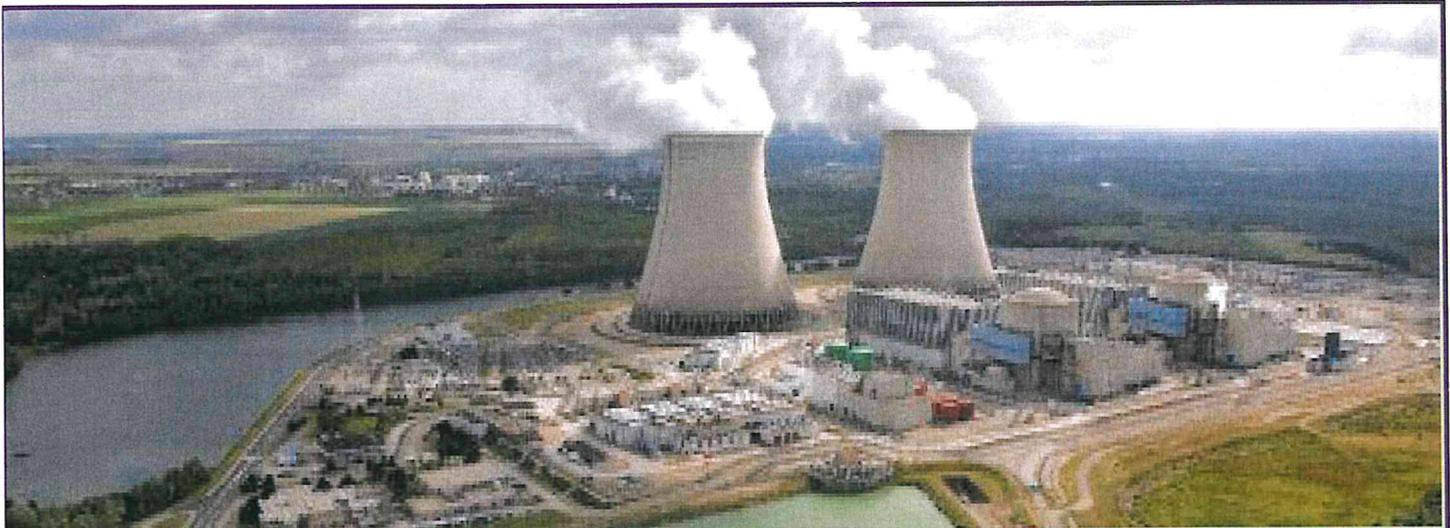
Mis en oeuvre en cas d'accident avec rejets radioactifs sortant des limites du CNPE, il a pour objectif essentiel l'organisation des secours publics **pour protéger la population, les biens et l'environnement** et sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en oeuvre.

Parmi ces mesures :

- mise à l'abri des populations
- distribution des comprimés d'iodure de potassium
- éloignement temporaire ou évacuation.

## Les moyens de surveillance

Une surveillance permanente de l'installation et des rejets est exercée par le CNPE. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompier ou gendarmerie). Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de rassemblement.



### DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.
- Renseignez-vous sur le point de rassemblement et de distribution des comprimés d'iodure de potassium.
- Consultez le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE de Nogent-sur-Seine [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

### PENDANT L'ACCIDENT

#### Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
- Écoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5 ou 91.7 / France Bleu 100.5 ou 100.8).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

### APRÈS L'ACCIDENT

**Respectez les consignes données par les autorités**

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# Risque industriel

**Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ ou l'environnement.**

**Le risque industriel peut se développer dans les établissements dont les activités et/ ou les produits utilisés ou stockés sont répertoriés dans une nomenclature spécifique.**

Les principales manifestations sont regroupées sous trois typologie d'effets :

- effets thermiques liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion
- effets mécaniques liés à une surpression
- effets toxiques

## Le risque à Piney

La commune peut être concernée par ce risque par la présence de **plusieurs entreprises ainsi que de silos.**

## Les mesures de prévention et l'organisation des secours

Les établissements industriels sont répertoriés et soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Des dispositions réglementaires imposent aux exploitants (selon leur catégorie) différents plans de secours, étude de danger, et des concertations spécifiques envers les populations riveraines.

Dans le Plan Communal de Sauvegarde le maire détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.

En cas d'accident, un Poste de Commandement Communal est mis en place par le maire pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, rassemblement de la population...).



### DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.

#### **Si vous êtes témoin**

- Donnez l'alerte :  
18 pompiers  
17 police  
112 depuis portable  
en précisant la nature du sinistre

### PENDANT L'ACCIDENT

- Ne fumez pas  
- Évacuez les environs de l'établissement  
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

- Si il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie

- Si un nuage toxique se dégage, fuir selon un axe perpendiculaire au vent

- Trouvez un local pour se confiner et fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.

- Se laver en cas d'irritation, et si possible se changer

- Écoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5 ou 91.7 / France Bleu 100.5 ou 100.8)

- Ne téléphonez pas pour ne pas surcharger le réseau téléphonique

### APRÈS L'ACCIDENT

**Respectez les consignes données par les autorités**

- Ne sortez qu'après la fin de l'alerte ou sur ordre d'évacuation

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)

## Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



## Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

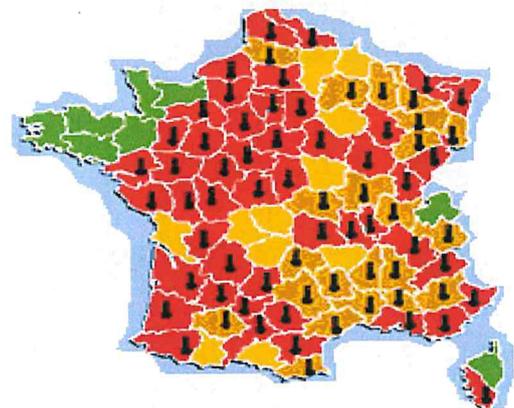
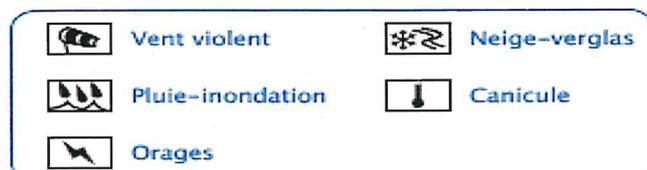
## Le risque à Piney

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur deux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.

### Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

#### **Si une tempête est annoncée**

- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.  
- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

### PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.  
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.  
- Ne vous abritez pas sous les arbres.  
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.  
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

### APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.  
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.  
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. - Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



# Risque sanitaire: pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

## Le risque à Piney

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

## Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

## Les mesures de prévention



## Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



# Risque sanitaire: canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

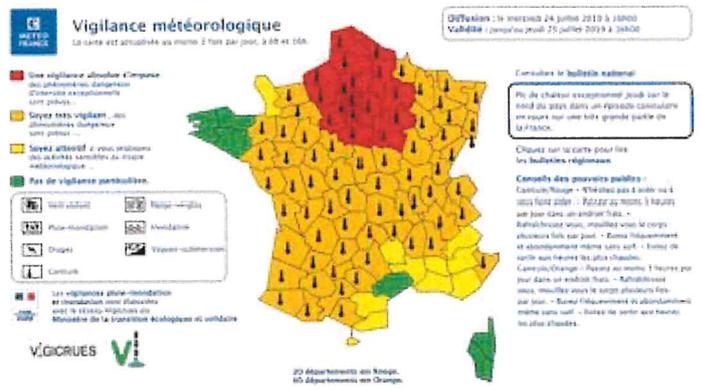
## Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours. Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

## Les mesures de prévention

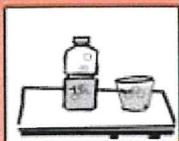
Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personnes de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule. Elle est consultable depuis le site [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)



## Les bons réflexes !

### Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

### Parents - enfants



Buvez au moins 1L  $\frac{1}{2}$  d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



## Les numéros utiles

|  |  |
|--|--|
| <b>Mairie de Piney</b><br>mairie.piney@wanadoo.fr  | 03.25.46.30.37   |
| <b>Préfecture de l'Aube – Troyes</b><br><a href="mailto:prefecture@aube.gouv.fr">prefecture@aube.gouv.fr</a> | 03 25 42 35 00<br>Site internet : <a href="http://www.aube.gouv.fr">www.aube.gouv.fr</a>     |
| <b>Direction Départementale des Territoires</b><br><a href="mailto:ddt@aube.gouv.fr">ddt@aube.gouv.fr</a>    | 03 25 46 20 25   |
| <b>Pompiers</b>  | 18 ou (par portable : 112)   |
| <b>Police / Gendarmerie</b>  | 17   |
| <b>SAMU</b>  | 15   |
| <b>Conseil Départemental<br/>Centre routier</b>  | 0 800 12 10 10   |
| <b>Météo France</b>  | 0 899 71 02 10<br>Site internet : <a href="http://www.meteofrance.fr">www.meteofrance.fr</a> |
| <b>Vigicrues</b>   | Site internet : <a href="http://www.vigicrues.gouv.fr">www.vigicrues.gouv.fr</a>             |
| <b>Géorisques</b>  | Site internet : <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a>           |

### Écoutez les informations :

Champagne FM 97.5  
France Bleue 100.8  
France Info 105.5  
France Inter 95.3  
France 2 et France 3  
Canal 32

Plus d'informations sur  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)